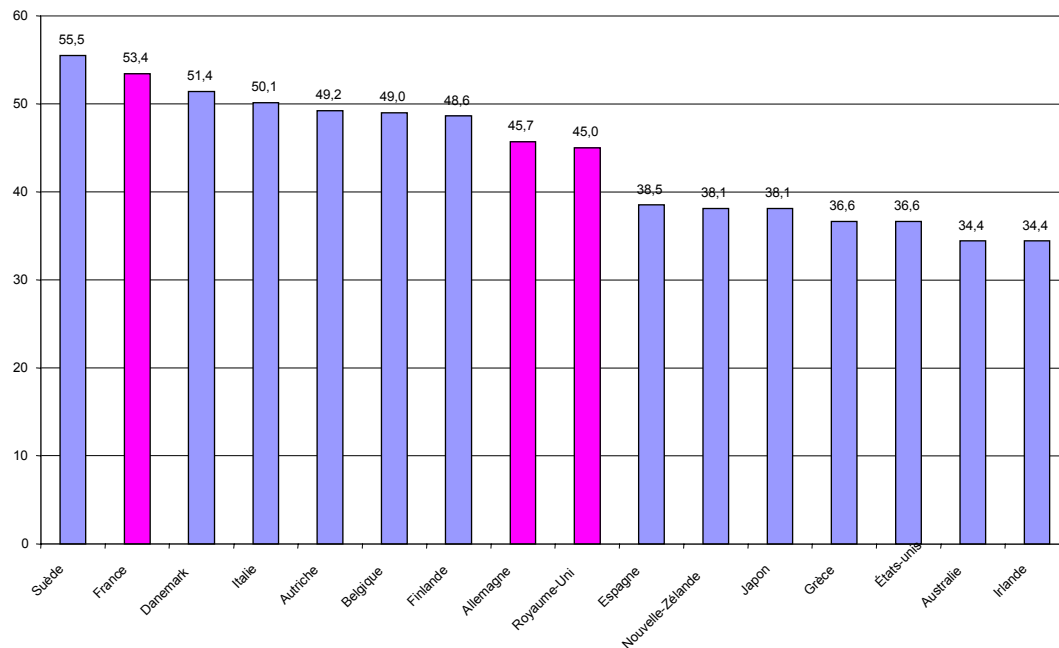


■ Partie 7 – État et services publics

Le poids de l'action publique et la maîtrise de l'endettement

Le niveau et la répartition des dépenses publiques

Dépenses totales des administrations publiques en 2006 en points de PIB



Source : OCDE, 2007

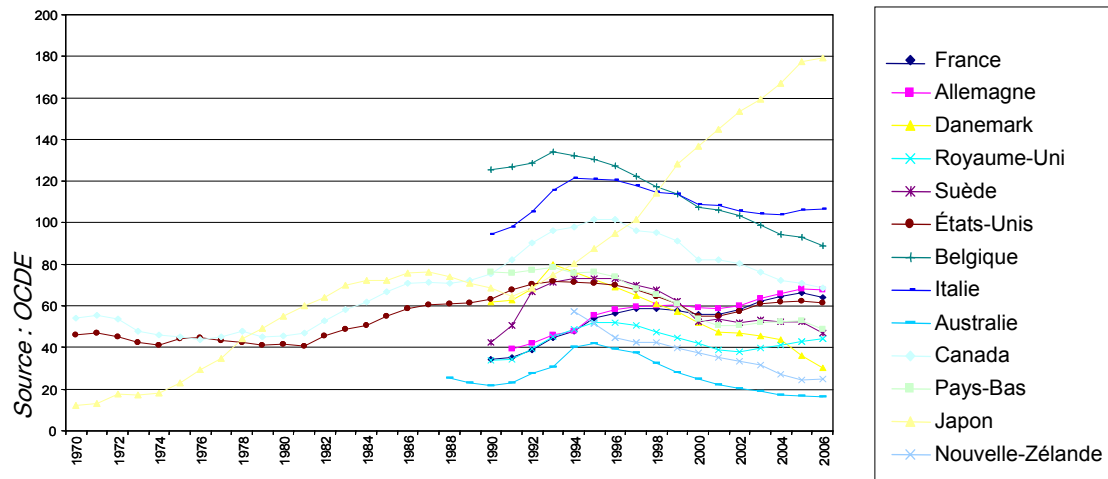
En France, les dépenses publiques représentent 53,4 % du PIB, soit un niveau significativement élevé par rapport aux autres pays de l'OCDE, qui renvoie en partie à des choix stratégiques de politiques publiques et de socialisation des dépenses.

Une forte partie de l'écart en niveau des dépenses publiques tient aux dépenses de protection sociale égales à 22,6 % du PIB (contre par exemple 9,5 % en Irlande ou 15,8 % au Royaume-Uni), de **santé** égales à 7,3 % (contre 4,2 % en Grèce ou 4,3 % aux Pays-Bas) et d'**enseignement** égales à 6,1 % (contre 2,5 % en Grèce ou 4,1 % en Allemagne).

Le poids de l'action publique et la maîtrise de l'endettement

Des déficits persistants

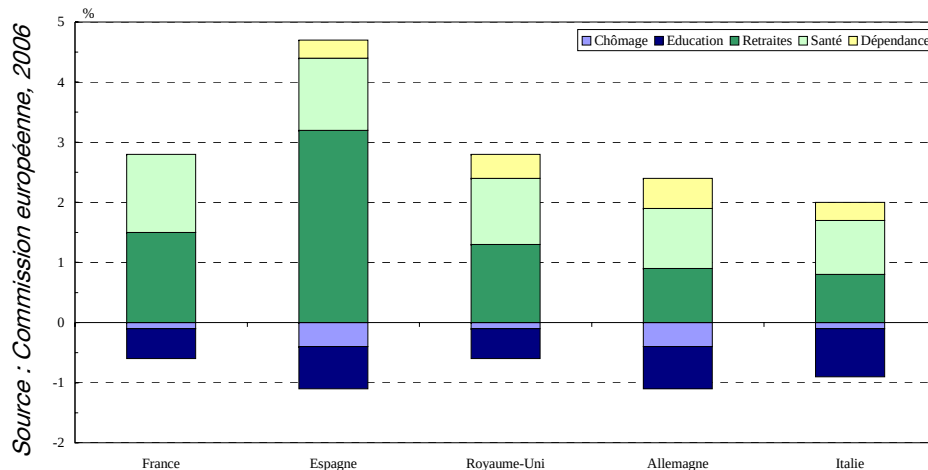
Évolution de la dette publique en pourcentage du PIB



Un déphasage dans l'effort de réduction de l'endettement net français...

Contrairement aux autres pays de l'OCDE dont l'évolution de l'endettement s'inscrit depuis le début des années 1990 dans une tendance nettement baissière, l'endettement de la France a continué de croître et atteint en 2006 64 % du PIB contre 45 % en 1993.

Impact du vieillissement sur les finances publiques en pourcentage du PIB
Variation des dépenses 2004-2030

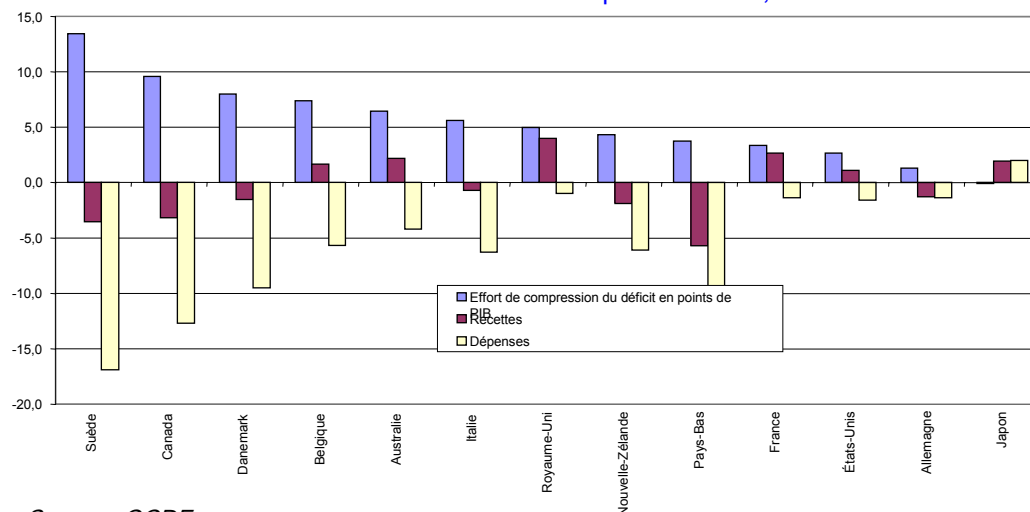


Comme d'autres grands pays européens, la France est mal préparée au choc du vieillissement :

- le solde budgétaire est encore loin de l'équilibre ;
- la dette brute est supérieure à l'objectif européen (60 %).

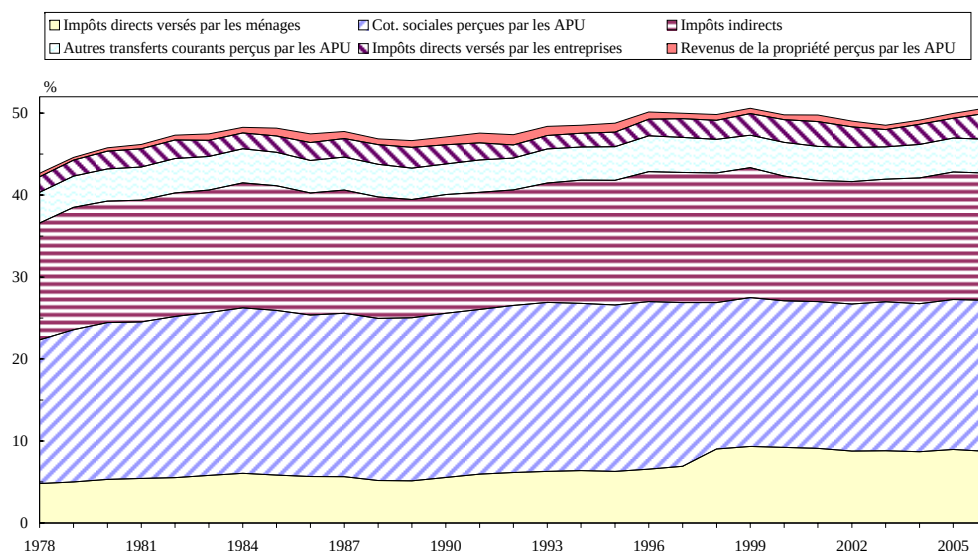
Le poids de l'action publique et la maîtrise de l'endettement

Variation du déficit en points de PIB, 1993-2006



Source : OCDE

Structure des recettes des APU en % du PIB



Source : OCDE

Un effort de réduction du déficit moindre et atypique au regard d'autres pays

La France a fait un effort de réduction du déficit public depuis les années 1990, mais la situation des finances publiques reste marquée par le niveau important de son déficit.

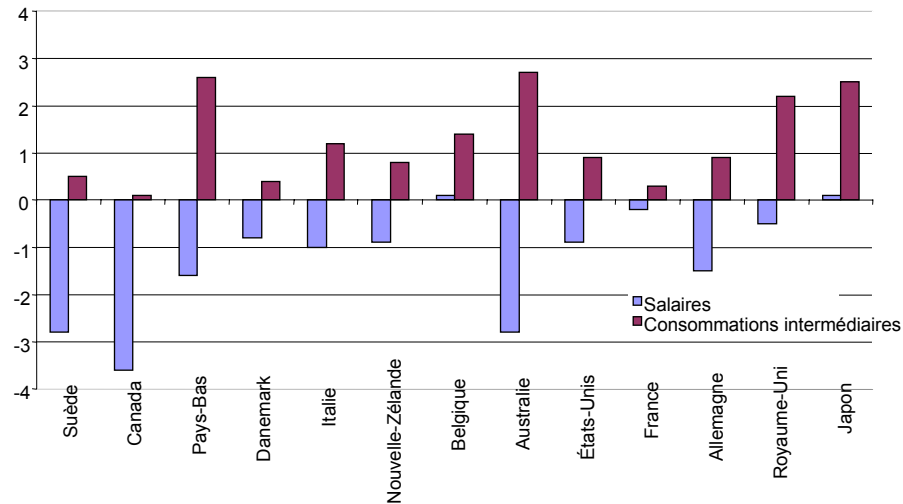
Sept pays conjuguent à long terme une baisse des dépenses en part de PIB et une baisse des recettes (dont Suède, Danemark, Pays-Bas et Allemagne). Ces pays, à l'exception de la Nouvelle-Zélande et de l'Allemagne, étaient confrontés à un fort taux d'endettement au début des années 1990. La France, le Royaume-Uni et les États-Unis ne diminuent pas suffisamment les dépenses pour arriver à un solde budgétaire positif.

La hausse des transferts depuis trente ans (qui explique une grande partie de la hausse des dépenses) a été financée jusqu'ici principalement par une augmentation de la dette et par une augmentation des impôts directs pesant sur les ménages (CSG).

Emploi public et dépenses publiques

L'emploi public

Variation des rémunérations et des consommations intermédiaires des administrations publiques (en point de PIB) 1993-2006



Variation des dépenses publiques en points de PIB, 1993-2006

	Dépenses	Transferts (dont prestations sociales)	Salaires	Consommations intermédiaires	Intérêts versés	Dépenses en capital
Suède	-16,9	-10,2 (-0,2)	-2,8	0,5	-4,6	-0,3
Canada	-12,7	-4,3 (-1,5)	-3,6	0,1	-4,8	-0,1
Pays-Bas	-10,1	-6,8 (-3,6)	-1,6	2,6	-3,8	0,1
Danemark	-9,5	-5,5 (-3,0)	-0,8	0,4	-4,9	0,0
Italie	-6,3	1,9 (-5,4)	-1,0	1,2	-8,1	-0,2
Nouvelle-Zélande	-6,1	-4,4 (0,2)	-0,9	0,8	-3,6	1,9
Belgique	-5,7	-0,2 (-0,9)	0,1	1,4	-3,9	-0,4
Australie	-4,2	-1,9 (0,5)	-2,8	2,7	-1,9	-0,4
États-Unis	-1,6	0,4 (-1,1)	-0,9	0,9	-1,9	0,2
France	-1,4	0,1 (-3,5)	-0,2	0,3	-0,7	-0,1
Allemagne	-1,4	-0,1 (-6,5)	-1,5	0,9	-0,4	-0,7
Royaume-Uni	-1,0	-1,5 (3,7)	-0,5	2,2	-1,0	-0,2
Japon	2,0	3,3 (-3,7)	0,1	2,5	-0,1	-2,8

Sources : OCDE, Eurostat, calculs CAS

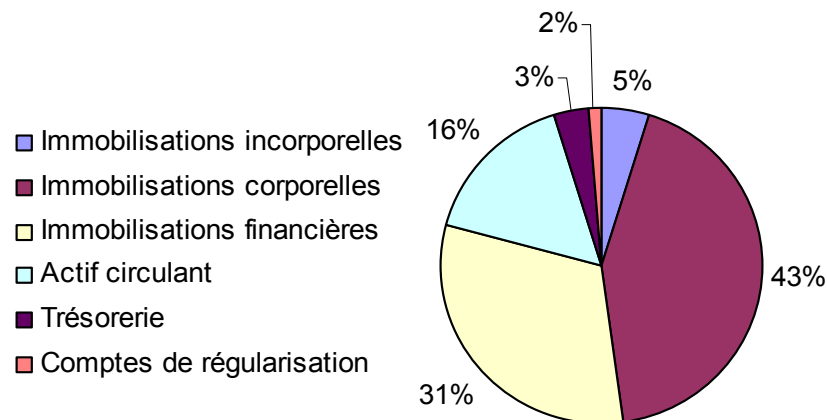
Il y a en France 5,2 millions d'agents publics.

Certains pays réalisent une réduction significative de la masse salariale publique : plus des 2/3 de la baisse des dépenses sont imputables aux salaires au Royaume-Uni et en Suède, près d'un tiers en Nouvelle-Zélande et au Canada.

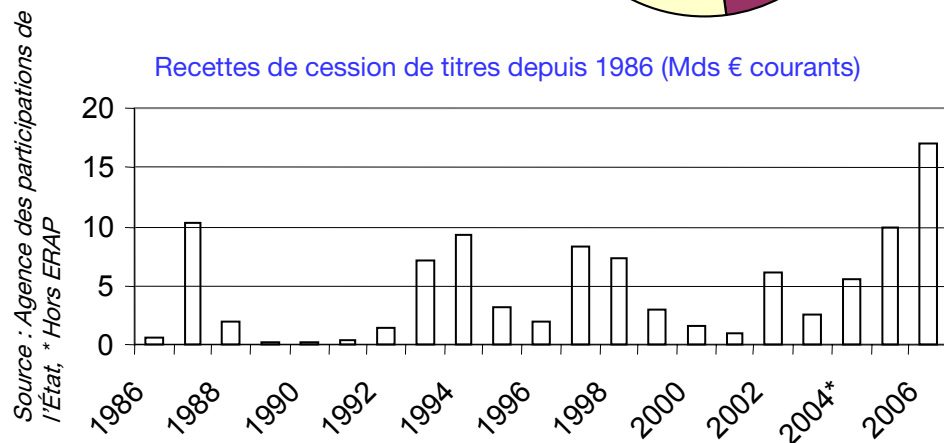
Cependant, cet effort est compensé dans beaucoup de pays par la hausse des consommations intermédiaires imputables aux phénomènes de sous-traitance et d'externalisation.

Un focus sur l'évolution du patrimoine de l'État

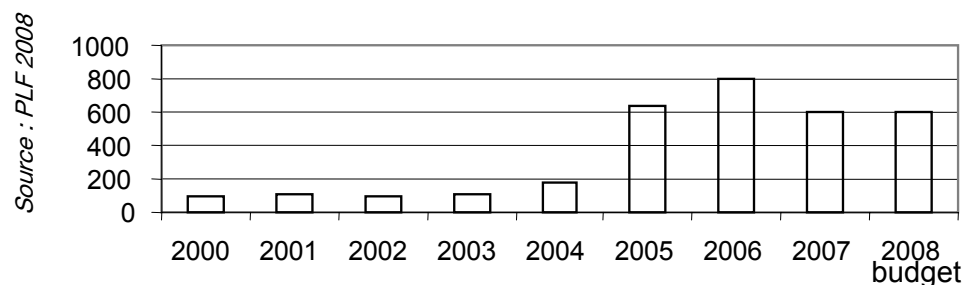
Répartition des actifs de l'État en comptabilité LOLF
Total des actifs : 538 Mds € au 31/12/2006



Recettes de cession de titres depuis 1986 (Mds € courants)



Produit de cession du patrimoine immobilier de l'État (M € courants)



Une valorisation des actifs publics

La nouvelle comptabilité LOLF permet d'avoir une première vision de la situation patrimoniale de l'État. Au 31/12/2006, les actifs de l'État s'élevaient à 538 milliards d'euros dont 43 % d'immobilisations corporelles et 31 % d'immobilisations financières (les actifs immatériels étant mal connus)

Depuis 1995, la situation nette de l'État s'est dégradée de 286 milliards d'euros (-501 milliards d'euros fin 2006) en raison :

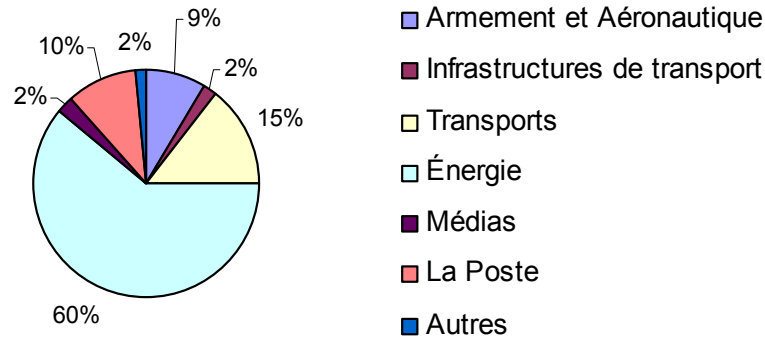
- de la vente d'une partie du patrimoine (cessions, rationalisation de l'immobilier) ;
- du processus de décentralisation (transfert de certains actifs aux collectivités comme les routes en 2006, l'État ne détenant plus que 13,5 % des actifs non financiers des administrations publiques selon les estimations de l'INSEE) ;
- de l'augmentation de la dette.

La LOLF permet d'évaluer annuellement la situation nette de l'État : aujourd'hui, les recettes de cession de titres et de privatisation sont affectées à un compte spécial ne pouvant être débité que pour des dépenses en capital, des opérations de désendettement ou des dotations au fond de réserve des retraites.

La politique immobilière de l'État, (parc immobilier de 44,3 milliards d'euros) a été rationalisée en centralisant la gestion (France Domaine) et en mettant en place des loyers budgétaires pour responsabiliser les administrations. Les cessions se sont accélérées depuis 2005. Ces opérations sont enregistrées dans un compte d'affectation spécial ne pouvant être débité que pour des opérations immobilières ou de désendettement de l'État (représentant environ 15 %).

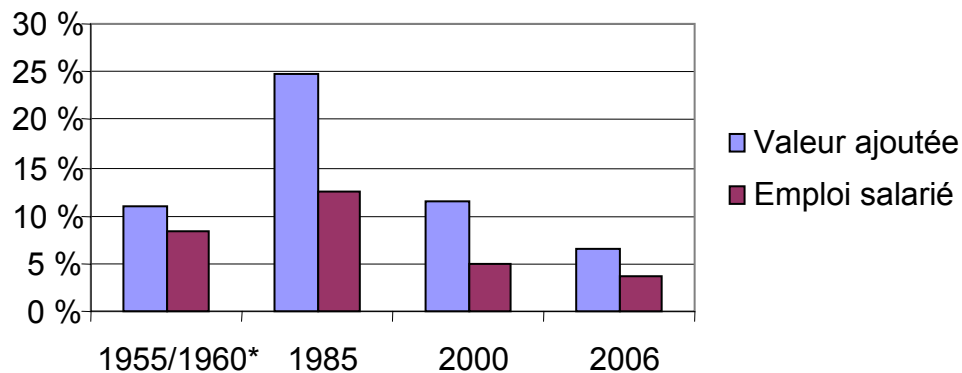
Un focus sur l'évolution du patrimoine de l'État

Part des entreprises publiques dans la valeur ajoutée des entreprises non financières et dans l'emploi salarié total



Source : Agence des participations de l'État

Répartition du chiffre d'affaires du portefeuille de l'Agence des participations de l'État en 2006



* Valeur ajoutée en 1955 et emploi en 1960

Source : INSEE, Agence des participations de l'État pour 2006, calculs CAS

91 % des immobilisations financières de l'État sont constituées de participations financières dont :

- un tiers dans des opérateurs des politiques de l'État (CEA, CNRS, Agence de l'innovation industrielle, etc.),
- deux tiers dans des entreprises publiques ou privées.

L'Agence des participations de l'État (APE) est en charge de ce portefeuille représentant plus de 500 milliards d'actifs et générant un chiffre d'affaires de plus de 150 milliards d'euros.

Les objectifs des cessions de participation sont divers : recherche de ressources, politique d'investissement, amélioration des performances, ouverture à la concurrence.

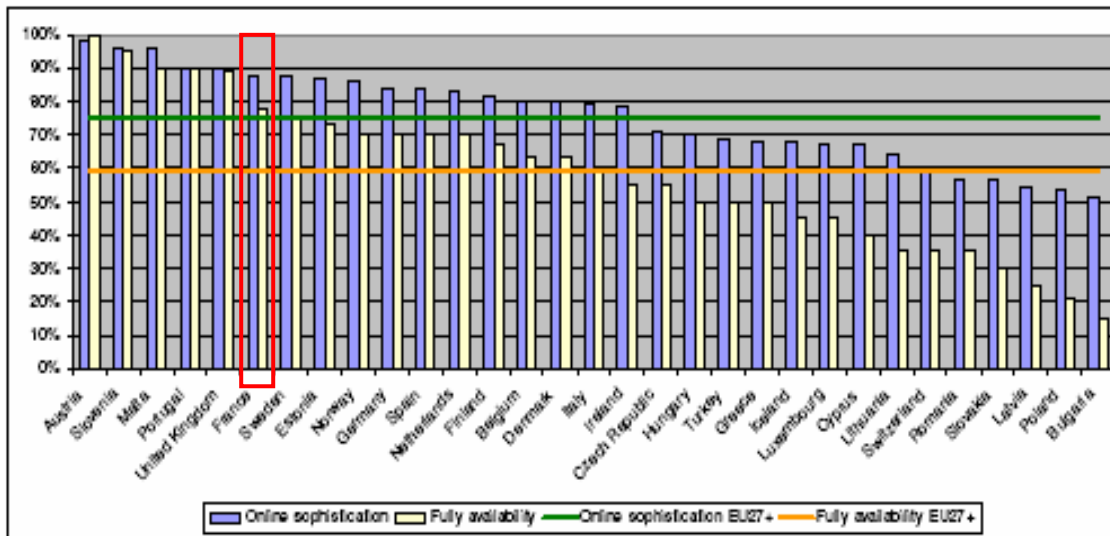
Après avoir atteint un maximum en 1984-1985, le poids des entreprises publiques dans l'économie a fortement diminué. Le désengagement le plus important concerne les secteurs des banques et des assurances puisque le secteur public employait respectivement 59,4 % et 40,1 % des salariés en 1985 contre 5,4 % et 0,1 % en 2000.

Plus récemment, les secteurs des télécommunications et de l'énergie se sont ouverts à l'actionnariat privé. Le changement de statut (d'établissement public en société anonyme) n'implique pas *a priori* le changement de contrôle, mais traduit un changement de gouvernance motivé par des objectifs d'efficacité.

L'e-administration

La France dispose d'une offre administrative en ligne parmi les meilleures d'Europe, symbolisée par la déclaration d'impôts

L'offre de services publics français est au-dessus de la moyenne européenne



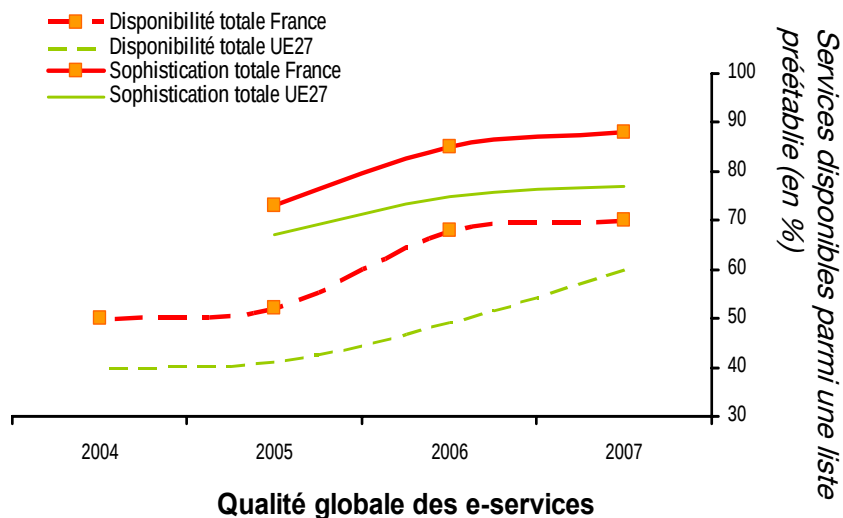
- Quel que soit le type de services retenus, la France dispose d'une offre administrative en ligne parmi les meilleures d'Europe, aussi bien en quantité qu'en qualité.
- L'amélioration des services administratifs en ligne français peut grandement bénéficier des initiatives réussies d'autres pays (notamment européens) dans le domaine.
- Ce faisant, l'administration électronique ne doit pas croître au détriment de la facilité d'utilisation, en calquant son modèle sur celui « en silos » de l'administration « papier ».

Source : Comparaison des administrations électroniques, Cap Gemini, 2007

L'e-administration

Les services administratifs en ligne ont connu une phase d'expansion continue depuis 2005

Les services publics en ligne se développent mieux en France
que dans le reste de l'Europe



Source : Comparaison des administrations électroniques, Cap Gemini, 2001 à 2007

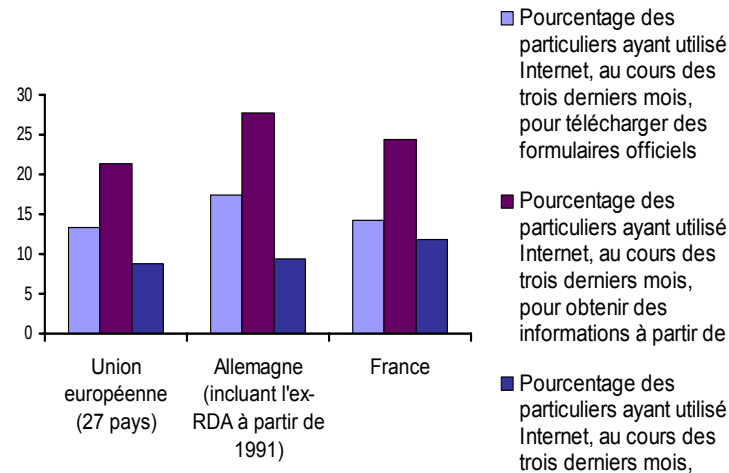
- Cette bonne position des services administratifs en ligne s'explique par une phase de fort développement entre 2005 et 2006 : +18 % pour le nombre de services offerts (disponibilité totale) et leur sophistication.
- Depuis 2006 toutefois, l'offre d'e-services est stabilisée à une position élevée (90 % pour la sophistication et 70 % des services disponibles en ligne).
- Le développement de l'administration en ligne ne doit pas attendre la diffusion des TIC dans les ménages français, encore moyennement équipés (49 % des ménages disposant d'un ordinateur en 2007).

L'e-administration

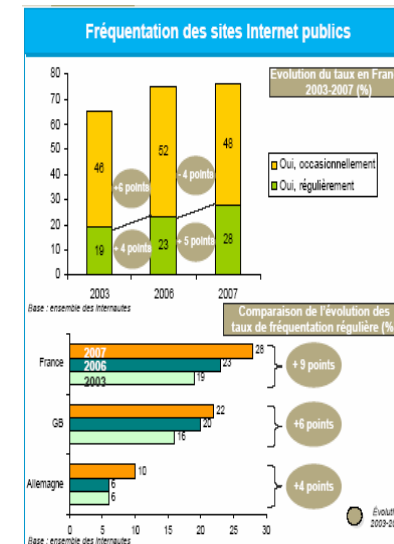
La relation des citoyens français avec l'e-administration est plutôt meilleure que dans le reste de l'Europe

Les Français s'approprient l'e-administration en moyenne plus rapidement que la plupart des Européens. Par ailleurs, ces utilisateurs sont globalement satisfaits de l'offre de services publics en ligne.

Utilisation de l'administration en ligne par services
(en % des particuliers en 2006)



Source : base de données Eurostat



Source : E-administration, le temps de la fidélisation, Cap Gemini, 2007

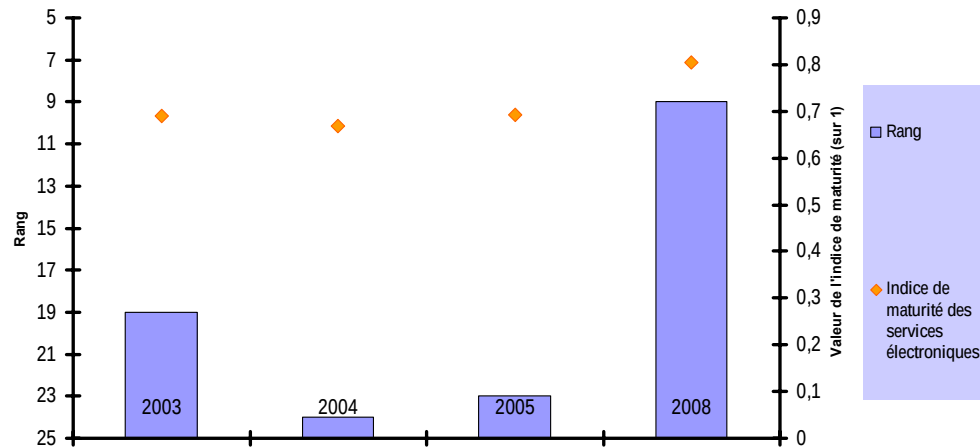
Entre 2000 et 2005, les e-services mis à la disposition du citoyen se sont étoffés. Désormais, les enjeux se situent:

- dans la fidélisation des utilisateurs, l'amélioration de l'ergonomie et l'adoption par de nouveaux citoyens (4connexions sur 5 à l'e-administration française sont le fait des entreprises) ;
- dans la sensibilisation des PME aux gains de productivité liés à la dématérialisation des procédures.

L'e-administration

Dans les comparaisons internationales, la France est désormais en avance quant à l'appropriation des NTIC, après une phase de dégradation entre 2003 et 2005

Classement français pour la maturité des e-services

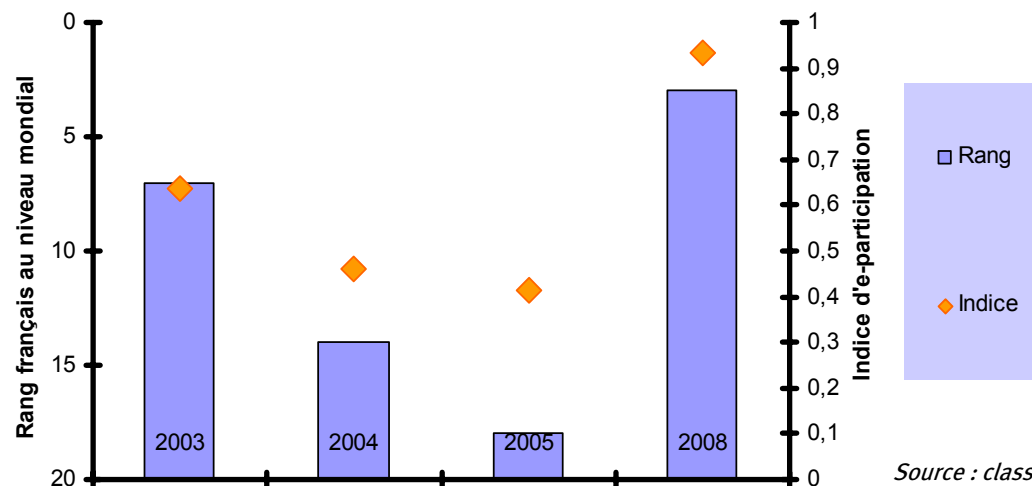


L'indice composite de maturité des e-services synthétise l'avancement d'un pays en regroupant :

- le degré de **développement des services Web**,
- la qualité du **capital humain**,
- la **diffusion** des télécommunications (infrastructures, usages, formation).

- La France a réalisé d'importants progrès entre 2005 et 2007 dans le classement mondial de l'ONU : son rang de maturité la place au 5^e rang mondial après une phase de dégradation entre 2003 (19^e rang) et 2005 (23^e rang).
- Si elle jouit d'une très bonne position pour la qualité de son capital humain elle se classe correctement pour l'état de développement des e-services gouvernementaux et au-dessus de la moyenne pour les infrastructures.

Classement français pour la e-participation des citoyens aux prises de décision



Cet indice composite « d'e-participation » établi par l'ONU tient compte :

- de l'**e-information** : ensemble des informations mises en ligne par les gouvernements (quantitatives et qualitatives) et les outils utilisés pour les diffuser (chat, newsletters...) ;
- de l'**e-consultation** : interaction du citoyen avec l'administration (video, chat interactif, intégration au processus de prise de décision...) ;
- de « l'**e-prise de décision** » : degré d'implication effectif du citoyen aux décisions et retour d'information de la part du gouvernement.

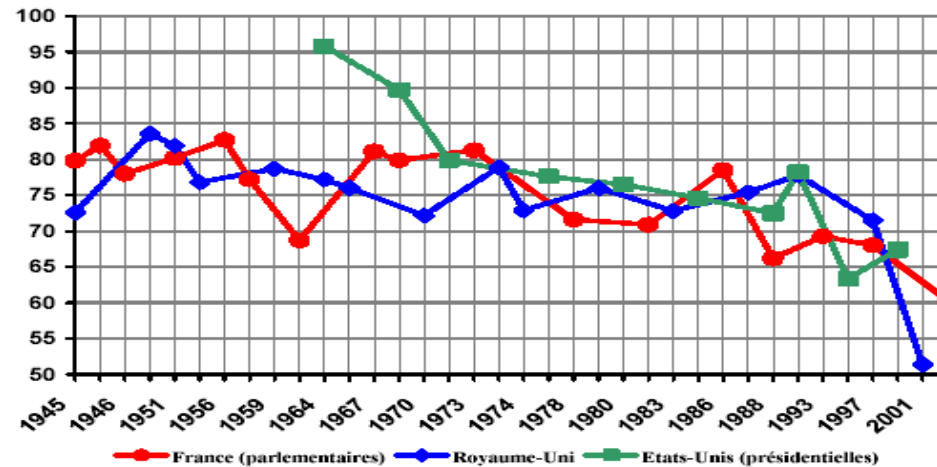
Source : classements de l'UNPAN sur l'e-government

Gouvernance – formes de la participation et de la représentation

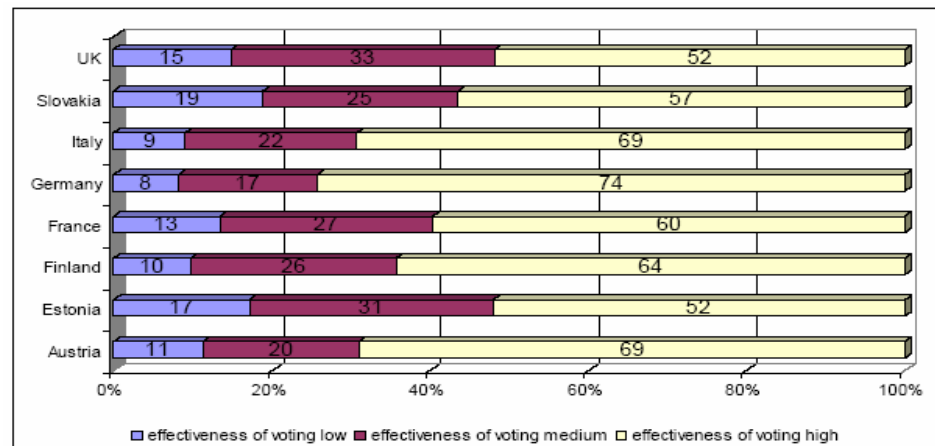
La participation électorale marque le pas en France depuis une vingtaine d'années, à l'exception notable du taux élevé de participation lors des deux tours de l'élection présidentielle de 2007

La participation électorale en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis

Source : www.elections.ca



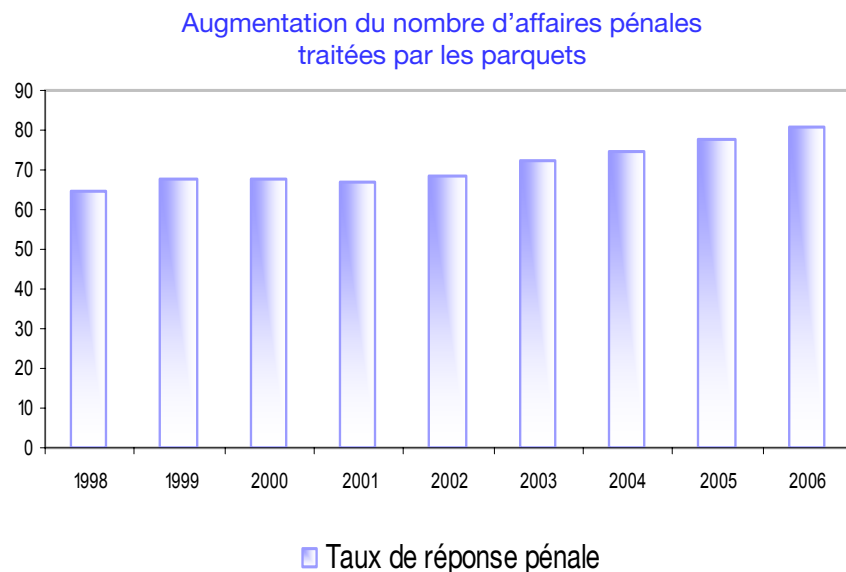
L'importance du vote pour les jeunes en Europe, 2005



Source : Euyouthpart (2005), Political participation of Young People in Europe – Final Comparative Report, novembre

Justice

Le taux de réponse pénale augmente



Source : ministère de la Justice

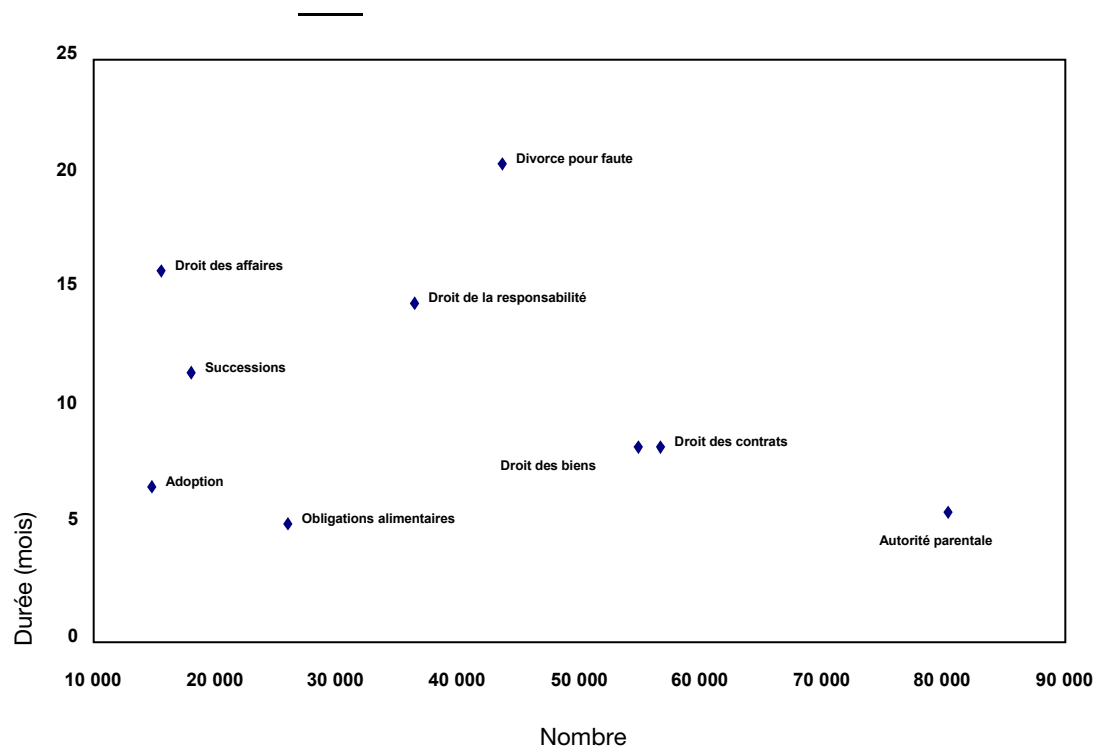
* Le taux de réponse pénale mesure la part des affaires effectivement poursuivies par rapport aux affaires «poursuivables», c'est-à-dire avec auteur identifié ou identifiable.

Les parquets ont pu faire face à l'augmentation des affaires traitées en diversifiant leurs modes de réponse. Le taux de réponse pénale* des parquets est passé de 67,3 % en 2001 à 80,4 % en 2006. Les alternatives aux poursuites et les procédures simplifiées (ordonnances pénales et compositions pénales) représentent aujourd'hui la moitié des réponses pénales. Le nombre de condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels a augmenté d'un tiers en cinq ans (550 841 jugements correctionnels en 2005 contre 414 175 en 2001), avec une part croissante des modes simplifiés de jugement.

Un exemple : La progression du nombre des condamnations pour les infractions à la sécurité routière. La lutte contre l'insécurité routière a diminué le nombre de victimes. L'efficacité des contrôles, notamment via les radars automatiques, a fait progresser le nombre d'infractions relevées et sanctionnées. De plus en plus de personnes circulent sans permis, sans assurance et (ou) sans carte grise.

Justice

Affaires civiles au fond terminées par les TGI en 2005, volumes et durées (mois)
par nature du contentieux hors activité commerciale



Les **durées moyennes** par type de juridiction recouvrent des réalités très différentes selon les types de contentieux. Si la justice répond vite aux affaires simples (pension alimentaire) les contentieux les plus conflictuels nécessitent du temps (divorce pour faute, droit de la responsabilité).

La moitié des affaires jugées par les tribunaux de grande instance relève du droit de la famille.

Source : Annuaire statistique de la justice Edition 2007

Justice

Le nombre des personnels judiciaires augmente

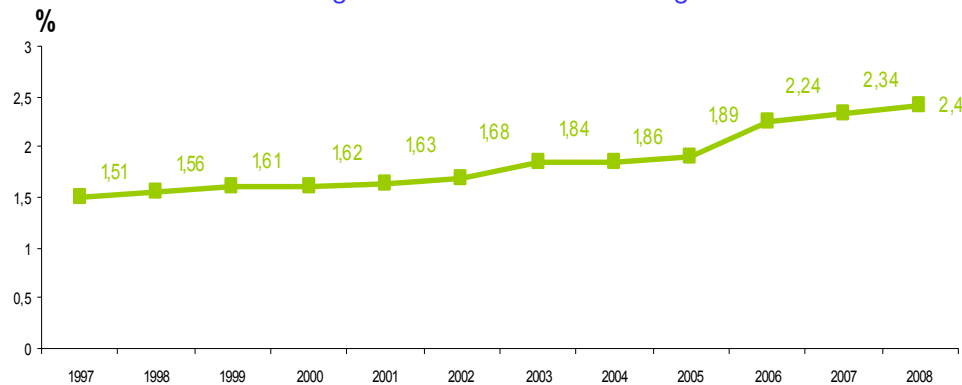
Évolution du nombre des personnels judiciaires

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Magistrats	5 928	5 974	6 029	6 087	6 117	6 187	6 327	6 539	6 846	7 144	7 294	7 434	7 525	7 891	7 931
Fonctionnaires	16 916	16 903	16 926	17 392	17 460	17 686	17 819	17 966	18 172	18 665	19 125	19 757	19 841	20 057	20 107
Ratio	2,85	2,83	2,81	2,86	2,85	2,86	2,82	2,75	2,65	2,62	2,62	2,66	2,63	2,54	2,53

* fonctionnaires : hors ENM, ENG administration école et Administration Centrale.

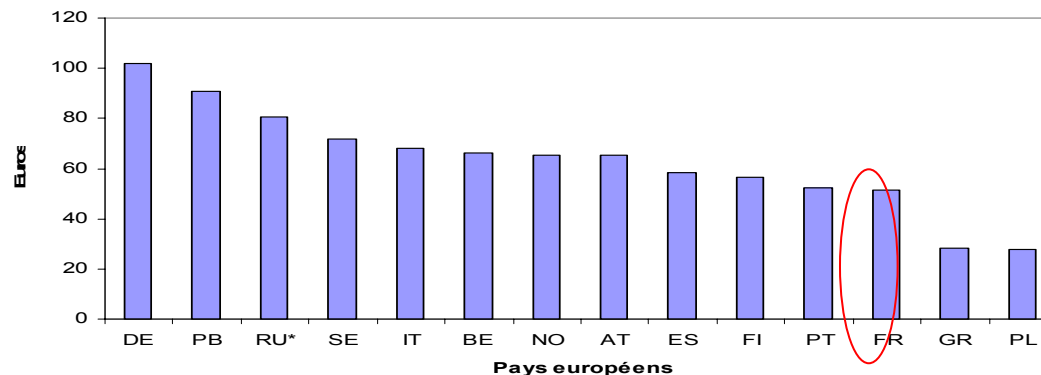
Source : Rapport de la Commission des finances du Sénat, projet de budget 2008

Part du budget de la Justice dans le budget de l'État



Source : ministère de la Justice

Budget annuel par habitant alloué au système judiciaire en Europe en 2004



Source : Rapport 2006, CEPEJ (Conseil de l'Europe)

RU* : sauf Ecosse

Le nombre de magistrats et de fonctionnaires des services judiciaires a progressé respectivement de 33,8 % et 18,8 % sur la période 1993-2007.

L'informatisation des parquets et des juridictions s'est beaucoup développée. Le mouvement se poursuit par l'expérimentation de la **dématérialisation des procédures**.

Le budget de la justice a significativement progressé. La part du budget de la justice dans le budget de l'État est passée de 1,51 % en 1997 à 2,40 % en 2008.

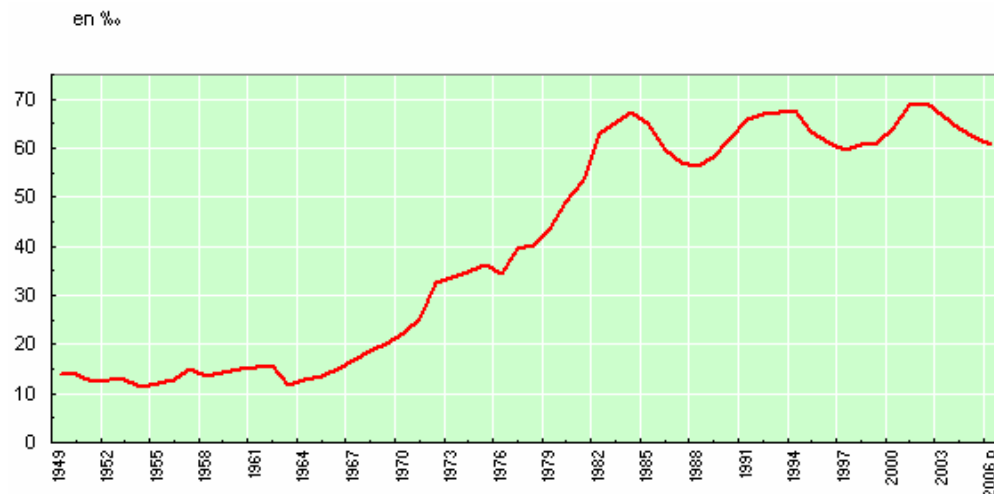
La part consacrée à l'administration pénitentiaire a le plus progressé et représente 36 % du budget total de la Justice.

Dimensions et acteurs de la sécurité

Une insécurité liée à une délinquance de proximité aux formes multiples et à l'évolution contrastée : très forte augmentation en 1970-80 de la criminalité globale puis tendance à la baisse consécutive à une diminution des atteintes aux biens ; montée en puissance de la demande de sécurité et des préoccupations sécuritaires, en particulier dans les zones urbaines sensibles (ZUS).

Évolution du taux de criminalité en France depuis les années 1950 : fortes inflexions au milieu des années 1960 et au milieu des années 1970 (causes complexes : démographie, urbanisation, chômage)

Évolution du taux de criminalité 1949-2006



Champ : France métropolitaine.

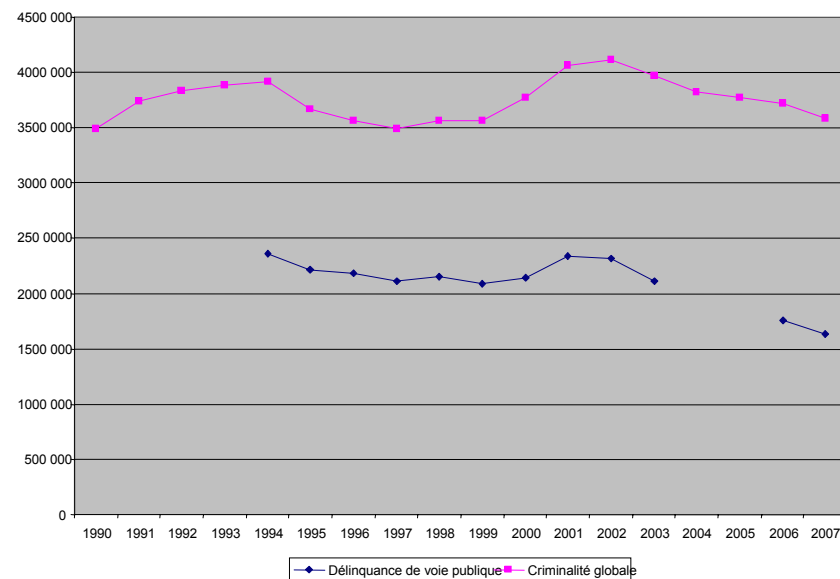
Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire,
Direction centrale de la Police judiciaire

FOCUS SUR LES DERNIÈRES ANNÉES :

On constate une **baisse de la délinquance générale** et de la délinquance de voie publique.

Évolution de la délinquance globale et de voie publique* constatée en France métropolitaine entre 1990 et 2007

(en nombre de faits)



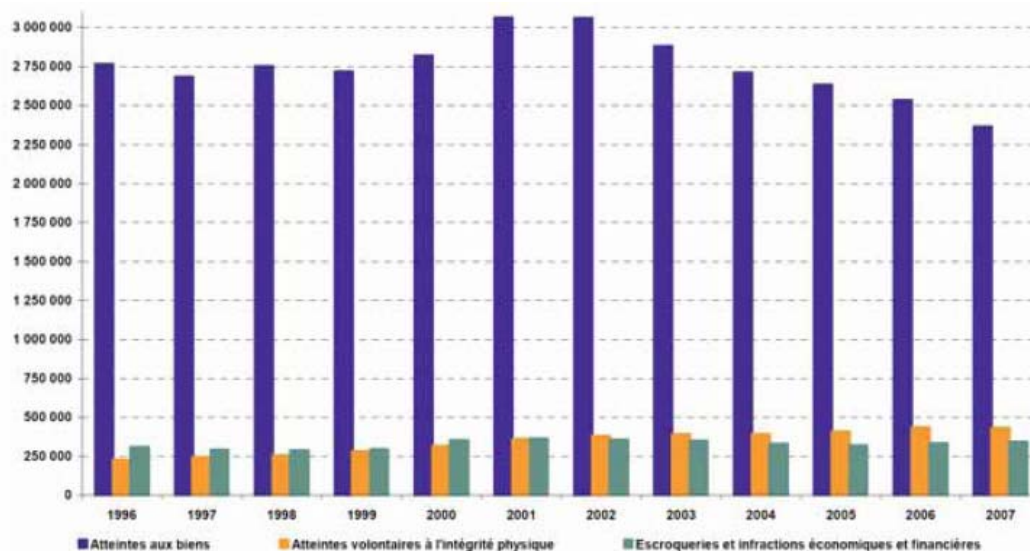
* : destructions, dégradations et vols sous toutes leurs formes notamment ceux avec violence

Source : INHES, OND

Dimensions et acteurs de la sécurité

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont au nombre de 433 284 en 2007 contre 434 183 en 2006. Les escroqueries et infractions économiques représentent en 2007 345 400 faits constatés.

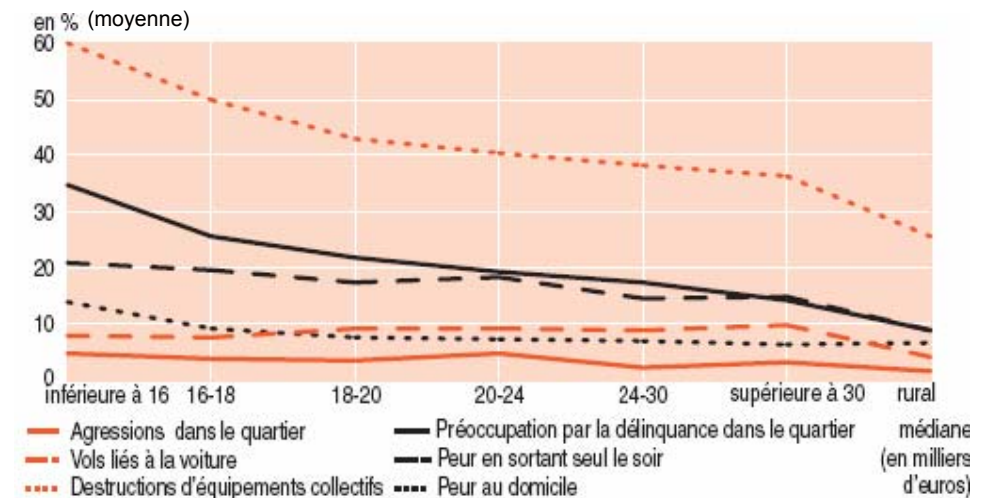
Les faits constatés d'atteintes aux biens, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique et d'escroqueries et infractions économiques et financières entre 1996 et 2007



Source : État 4000, annuel, DCPJ

La délinquance subie* et l'insécurité ressentie sont fortes dans les quartiers de résidence à faibles revenus et font apparaître de nettes disparités territoriales.

Délinquance subie* et insécurité ressentie selon la médiane des revenus annuels du quartier de résidence (2000-2004)



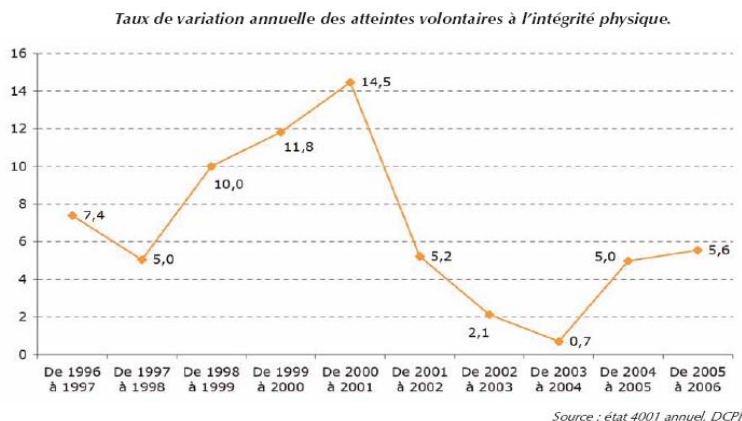
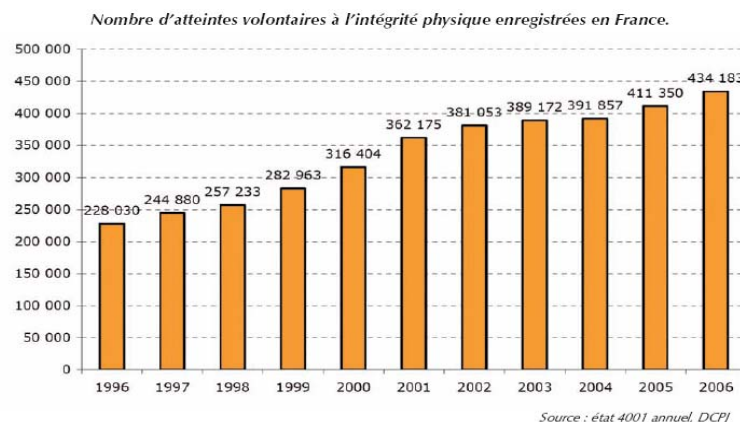
* :déclarée par les ménages interrogés dans les enquêtes de victimation

Source : INSEE, EPCV 2000-04

Dimensions et acteurs de la sécurité

Les pouvoirs publics sont confrontés à de nouveaux défis (violences aux personnes, délinquance juvénile, émeutes urbaines) résultant de réalités socio-économiques souvent difficiles.

De nouveaux défis : les violences aux personnes constatées sont en augmentation depuis dix ans. Elles affectent presque tous les départements et particulièrement les ZUS.



De nouveaux défis : la délinquance juvénile se développe depuis les années 1990. Cette augmentation est particulièrement forte pour les violences aux personnes.

Part des mineurs en 2006 dans les mis en cause total selon les types d'infractions en France métropolitaine

Part des mineurs dans les mis en cause pour violences physiques crapuleuses	42 %
Part des mineurs dans les mis en cause pour les violences physiques non crapuleuses	19 %
Part des mineurs mis en cause, toutes infractions confondues	18 %

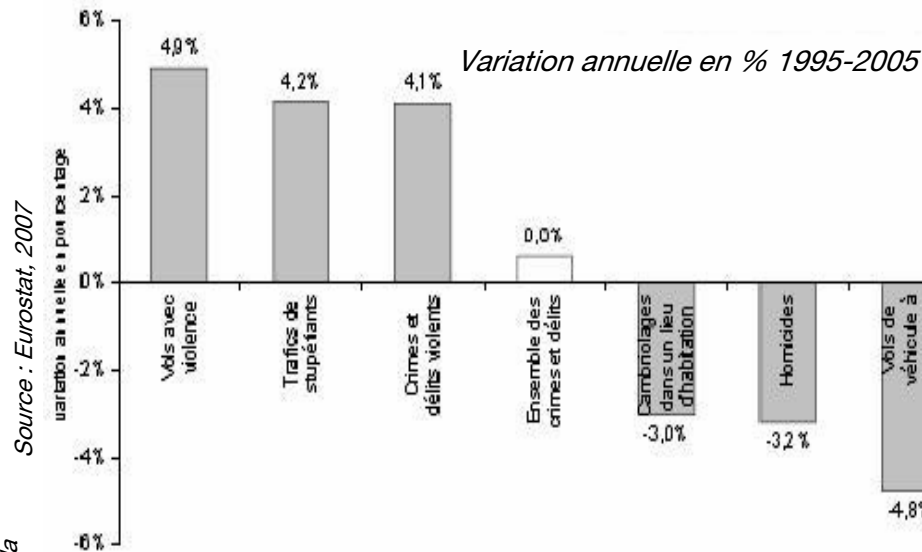
Source : statistiques des services de police et de gendarmerie

De nouveaux défis : les violences urbaines, phénomènes relativement récents (premières émeutes urbaines en 1965 à Los Angeles), s'inscrivent généralement dans un contexte d'exclusion d'une partie de la population.

Dimensions et acteurs de la sécurité

*L'accroissement de la mobilité des personnes, des biens et des capitaux a créé les conditions de l'essor d'une criminalité organisée transfrontalière. Si la criminalité en Europe connaît, de manière récente, une tendance générale à la baisse, des **grands trafics** (stupéfiants, immigration illégale traditionnelle) **et crimes** (terrorisme) à caractère transfrontalier connaissent une augmentation.*

Évolution générale de la criminalité dans les pays de l'UE-27



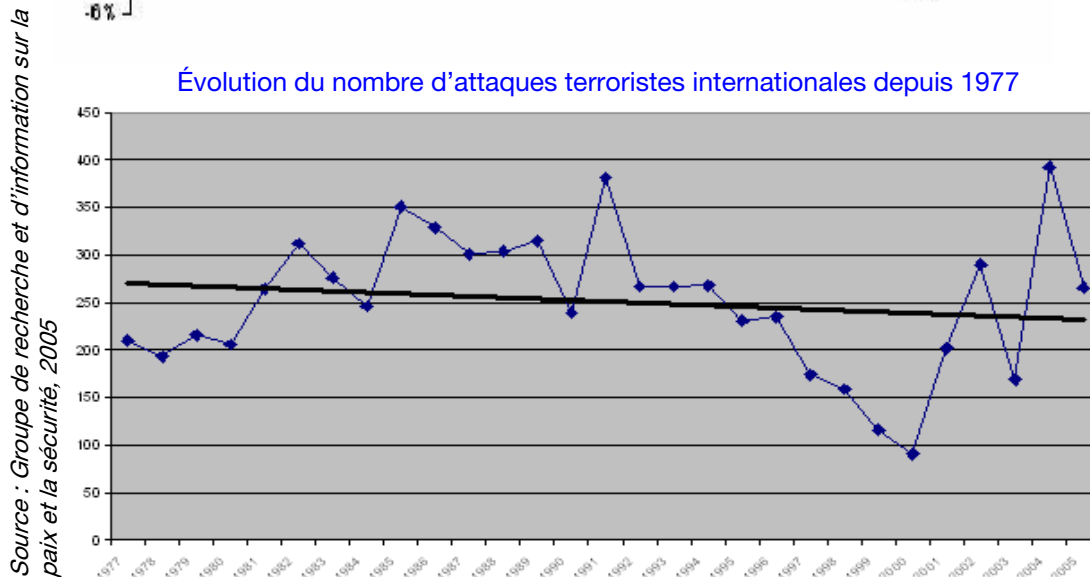
Trafic de stupéfiants

Les trafics de stupéfiants ont **progressé en moyenne de 4 %** par an entre 1995 et 2005. Pour sa part, la France enregistre une progression annuelle de 10 % pour ce type d'infraction (source : Eurostat, 2007).

Immigration clandestine

En Europe, le nombre des entrées illégales, **exacerbé aux frontières maritimes méridionales**, est évalué à 500 000 (Source : Commission européenne). En France, 190 000 reconduites à la frontière ont été exécutées depuis 1990 (Source : Sénat, rapport sur l'immigration clandestine, 2006).

Évolution du nombre d'attaques terroristes internationales depuis 1977



Terrorisme

Si l'on observe une relative diminution des actes terroristes sur longue période (1977-2005), ceux-ci connaissent un **net rebond depuis 2001**.

Essentiellement dirigée contre le terrorisme international, l'activité des services de sécurité doit aussi faire face à un terrorisme national, principalement d'origine séparatiste – particulièrement prégnant en France et en Espagne (Source : Europol, TE-SAT 2007).

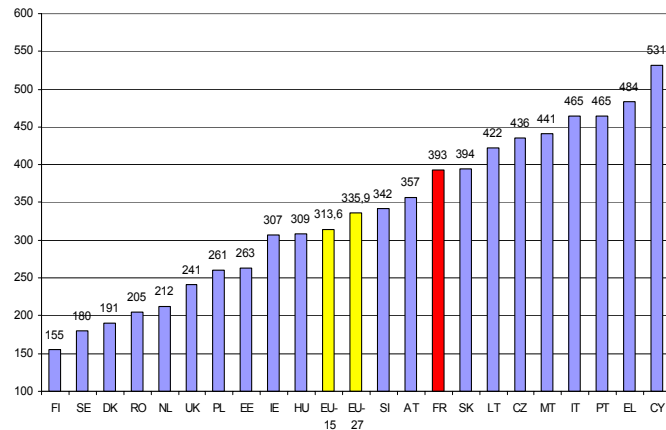
Dimensions et acteurs de la sécurité

Les acteurs de la sécurité

Des policiers en nombre supérieur à la moyenne européenne, des interventions policières en augmentation.

Source : European sourcebook of crime and criminal justice 2006

Nombre de policiers pour 100 000 habitants en 2003

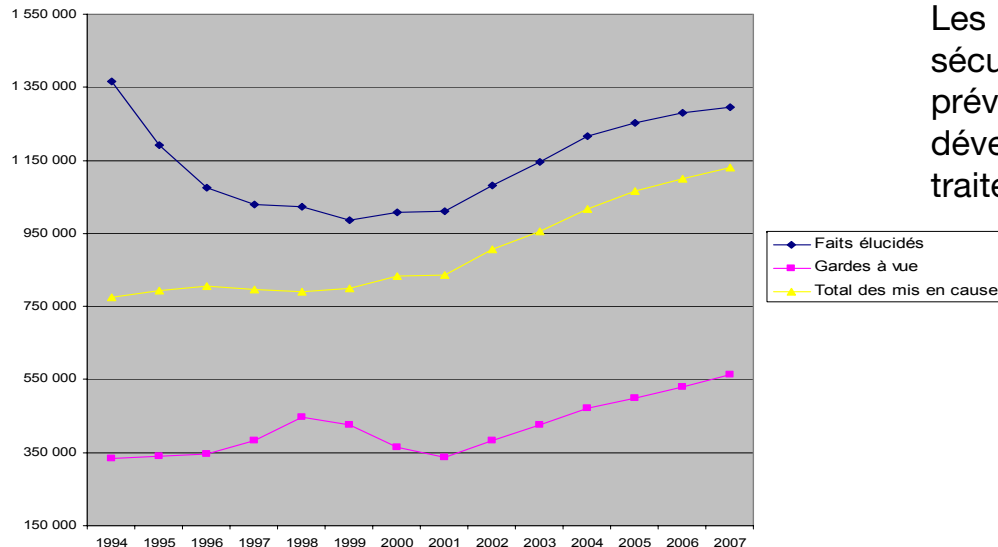


Les effectifs des différents acteurs de la sécurité : une part croissante prise par les entreprises privées de sécurité.

Effectifs de la police nationale en 2006	146 000
Effectifs de la gendarmerie nationale en 2006	105 000
Effectifs des polices municipales en 2005	17 000
Effectifs des entreprises de la sécurité privée en 2006 (progression de 5-10 % en moyenne par an)	Entre 140 000 et 170 000
Chiffre d'affaires de la surveillance humaine privée en 2005 qui a doublé depuis 1998	2,9 milliards d'euros
Part du chiffre d'affaires du secteur privé résultant de demandes du secteur public	23 %

Indicateurs de résultats de l'activité de la police et de la gendarmerie en matière de lutte contre la délinquance en France métropolitaine

Source : INHES/OND



Sources : ministères de la Défense et de l'Intérieur

Les autorités locales investissent davantage le champ de la sécurité. La mise en place des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) témoigne de la volonté de développer une stratégie intégrée associant tous les acteurs et de traiter de ces questions, au niveau local, voire intercommunal.

Évolution des CLSPD	11/2003	09/2005
Nombre total des CLSPD créés	554	867
Nombre total de CLSPD effectivement installés	424	783
Proportion de CLSPD communaux	71 %	
Proportion de CLSPD pluri communaux	29 %	
Proportion de CLSPD intercommunaux installés		33 %

Source : ministère de l'Intérieur

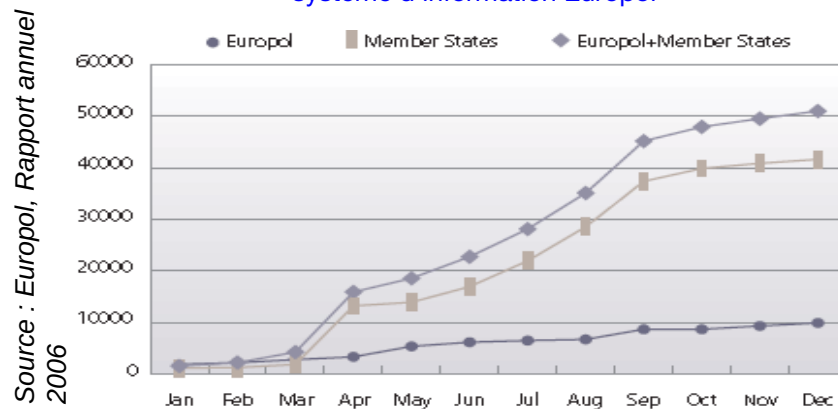
Dimensions et acteurs de la sécurité

Le développement d'une criminalité organisée de plus en plus diversifiée et complexe impose des réponses coordonnées aux niveaux international et européen. Celles-ci passent par la mise en place de réels mécanismes de coopération policière et judiciaire, et le recours croissant aux nouvelles technologies.

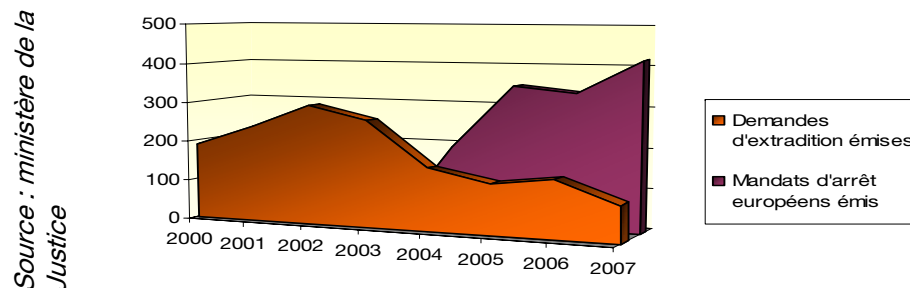
Évolution du nombre d'empreintes digitales supplémentaires enregistrées dans la base de données Interpol



Accroissement du nombre de données enregistrées en 2006 dans le système d'information Europol



Évolution de la demande d'entraide judiciaire en France



Un usage croissant des données biométriques

Au départ utilisé à des fins d'authentification dans la lutte contre la fraude documentaire, le recours à la biométrie s'est répandu, sous la contrainte internationale (accords PNR avec les États-Unis) et européenne (PNR européen, Prüm, Schengen, etc.), à des fins d'identification dans le cadre de la coopération policière et judiciaire en matière de lutte contre la grande criminalité organisée.

Des mécanismes de coopération policière et judiciaire qui reposent de plus en plus sur le partage accru de l'information.

Longtemps réticents, les États membres progressent dans la disponibilité et le partage de l'information (cf. évolution du système d'information Europol).

Le mandat d'arrêt européen : une coopération policière et judiciaire de plus en plus efficace

Même s'il rencontre quelques difficultés de mise en œuvre, le mandat d'arrêt européen s'est généralisé (5 832 mandats ont été émis par 14 États membres en 2006, près de 6 900 mandats étaient le fait de 23 États membres en 2005, soit deux fois plus qu'en 2004) et progressivement substitué aux procédures d'extradition, s'imposant ainsi comme un instrument utile de coopération policière et judiciaire.

La France figure parmi les pays qui délivrent et reçoivent le plus de mandats. C'est la loi Perben II qui rend opérationnel en France le mandat d'arrêt européen.